

AFFAIRE N° 43. - Rattachement au budget de 1969 par Autorisation Spéciale, des crédits nécessaires au financement de la construction d'une voie de dégagement du Stade du Chaudron.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande l'autorisation de rattacher au budget de 1969, les opérations suivantes concernant la construction d'une voie de dégagement du Stade du Chaudron savoir, l'inscription au Chapitre 90A :

|                                                                                              |                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| - <u>en dépense</u> à l'Article 2313/24 .....                                                | 18 500 000 Frs |
| - <u>en recette</u> à l'Article 10519/23 - Subvention attribuée par le Conseil Général ..... | 5 000 000 Frs  |
| à l'Article 1661/11 - Emprunt avec la Caisse des Dépôts et Consignations .....               | 13 500 000 Frs |

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*M. Louis*  
M. Louis, le 14 décembre 1969  
Sou le Supt  
le Secrétaire Général  
Signé : M. Louis  
pour copie certifiée conforme  
le Directeur des Affaires Financières  
Ch. Verges